

LA PRESSE OUVRIÈRE EUROPÉENNE EN TUNISIE (1881-1939)⁽¹⁾

L'histoire du mouvement ouvrier en Tunisie est en grande partie inconnue malgré les travaux récents de HERMASSI A., *Mouvement ouvrier et société coloniale. La Tunisie entre les deux guerres*. Thèse de 3^e cycle, Paris et de

(1) Cette note a dû se limiter, faute de place, aux études consacrées au mouvement ouvrier les plus récentes. Il nous a paru de plus inutile de rappeler l'intérêt des travaux bien connus de J. BERQUE, Ch. A. JULIEN, A. MEMMI, P. SEBAG pour une étude de la Tunisie et de MEYNAUD et Salah BEY pour le syndicalisme en Afrique. Nous nous bornerons donc à citer : BELING A. Williard. — W.F.T.U. and decolonisation. A Tunisian case study. *The Journal of modern African studies*, 2 (4), déc. 64, pp. 551-564 et *Modernization and African Labor. A Tunisian case study*. Frederick A. Praeger, Publisher, New York, 1965, I vol., 259 p., il s'agit là essentiellement d'études des relations du syndicalisme tunisien avec les organisations mondiales et concernant surtout l'après-guerre. BEN TANFOUS Aziza. — *La presse tunisienne et le Front Populaire*. D.E.S. Paris, 1967. BOVY L. (Abbé). — *Le mouvement syndical ouest africain d'expression française*. C.E.D.E.S.A., enquêtes bibliographiques, XIV, Bruxelles, 42, rue du Commerce, 1965, XV + 113 p. BROWN Irving. — Importance du syndicalisme tunisien, *Preuves*, mars 1953, pp. 57-61. CHAMAK Mohamed Ezzidine. — *Les grandes problèmes sociaux et l'évolution du syndicalisme ouvrier en Tunisie*. Thèse des Sciences économiques. Paris. CHEMLI Monji. — *At-Ta'rif birait maghbûn : at-Tâhhir al-Haddâd* (Connaissance d'un précurseur méconnu : Tahar Haddad) *At-Tajdid* (I), février 1961 22-33 et (4) mai 1961, 7-II, 1^{re} année. HERMASSI Abdelbaki. — *Mouvement ouvrier et société coloniale. La Tunisie entre les deux guerres*. Thèse de 3^e cycle, Sorbonne, 19. IVANOV N.A. — Le début du mouvement ouvrier national en Tunisie (1924-1925). *Peuples d'Asie et d'Afrique*, 2, 1966. KHALED Ahmed. — *At-Tâhîr al-Haddâd fil-bî'a at-tûnisiyya fit tulût al-awwal min al-qarn al-îsrîn* (Tahar Haddad et le milieu tunisien dans le premier tiers du xx^e siècle), Maison Tunisienne de l'Édition, 1967, 433 p. et du même auteur al-Tâhîr al-Haddad ash-Shâ'ir as-siyâsi (T. Haddad, poète politique. *al-Fikr* (4), janvier 1926, 21-26, 11^e année. A. M. KERROU. — 'at'-Tâhîr al-Haddad, Tunis, Imprimerie moderne, 1957, 104 p.; in-12° (Kitâb al-Ba eth, 21). LELONG M. — Tahar Haddad et la civilisation du travail. *Ibla*, 25, 1962, pp. 31-48. LOUZON R. — De Mohammed Ali à Farhat Hached., l'Action ouvrière en Tunisie, in *La Révolution Proletarienne*, mai 1953, n° 72, pp. 129-132 et stt. p. 130. MAMET Pierre. — *Les expériences syndicales en Tunisie de 1881 à 1956*. Mémoire E.P.H.E., Paris, 1966, 2 vol., sous la direction de J. Berque, dactylographié. MARZOUKI Mohammed et BEN HADJ YAHYA. — *At-Tâhîr al-Haddâd. H'ayâtub turâthuh* (Tahar Haddâd, sa vie, son œuvre), Tunis, Maison Bouslama, 1963, 300 p. MENDI Moh. Salah. — M'h'ammed Ali Zâri' al-badhra 'n-naqâbiyya'l'ûlâ fil'l-Maghrîb al-arabi-l'kabîr (M'ammed Ali, semeur de la première graine syndicaliste dans le grand Maghreb Arabe), in *ash-Sha'b* (80), 1^{er} mai 1967, 13-16 et 66. *Quelques dates dans l'histoire des mouvements syndicaux en Tunisie*. Policopie s.d., Tunis. SRAIEB Nouredine. — Contribution à la connaissance de Tahar al-Haddad (1889-1935), in *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n° 4, 2^e sem. 1967, pp. 99-132. PLUM Werner. — *Gewerkschaften im Maghreb* : U.G.T.T.-U.M.T.-U.G.T.A., Hanovre, 1962. — ZOUARI Taieb. — La grève des carriers de Tunis, juillet 1936, in *B.R.S.*, I, 1968, pp. 311-315.

Il est difficile de dissocier l'histoire du syndicalisme de celle des partis de gauche et extrême-gauche. Pour la S.F.I.O. nous disposons des remarquables *Souvenirs d'un témoin socialiste* par le Dr COHEN-HADRIA, observateur perspicace et objectif d'années décisives de l'histoire de la Tunisie; les historiens de la Tunisie lui doivent beaucoup. Sur la S.F.I.O. aussi: NAURA N., *Tunis Socialiste et la crise économique en Tunisie*, mémoire de maîtrise, Paris, 1969, résumé dans le numéro spécial sur l'Afrique du Nord du *Mouvement Social*, à paraître; il s'agit d'une étude des années 1929-1935, et NOUSHI A., Un cas ambigu: le Maghreb, in *la Deuxième Internationale et l'Orient*, éd. Cujas, 1967, pp. 440-471.

MAMET P., *Les expériences syndicales en Tunisie de 1881 à 1956*, Mémoire E.P.H.E., Paris 1966, dactylographié, nombreuses sont les lacunes qui restent à combler. Sans rendre un culte exclusif à « l'idole des origines », il est certain qu'une étude de la période précédant 1914, celle où naît le mouvement ouvrier éclairerait l'ensemble de son histoire; de même les riches années 1936-1939 où la crise économique, les débuts de l'explosion démographique, le développement de la lutte nationale et l'échec de l'expérience du Front Populaire semblent conduire à un tournant décisif, méritent d'être analysées de près. Quant au Parti Communiste, depuis les *Ecrits de Prison* de J.P. Finidori, aucun pas nouveau n'a été fait pour sa connaissance.

On le voit, de nombreuses monographies sont indispensables pour préciser, voire pour définir les thèmes des recherches. Mais leur multiplication ne permettrait de saisir le temps court ou le cycle, au risque de faire une étude superficielle du mouvement ouvrier, car on négligerait la longue durée qui, seule, permet d'appréhender la structure de la société coloniale et les contradictions qui, en se développant, assurent sa dynamique. Dans ce cadre, nous semble-t-il, sans nier l'intérêt d'une étude des partis politiques, c'est l'histoire du mouvement syndical qui serait la plus suggestive, car il groupe des masses humaines plus importantes et s'insère plus profondément dans l'ensemble des rapports domestiques, sociaux, psychologiques et politiques. Mais une problématique ne vaut que par les réponses qu'elle appelle ainsi se trouve posé le délicat problème de la documentation.

En effet, aux difficultés bien connues que rencontrent les recherches des matériaux de l'histoire du mouvement ouvrier, s'ajoutent des conditions particulièrement défavorables pour la Tunisie. Quelques exemples montrent assez la grande misère de son histoire.

Les Archives officielles sont actuellement dispersées et lentement classées dans cinq centres importants : Tunis, Paris, Nantes, Londres, où la règle des cinquante ans est strictement appliquée. Une grande partie des documents semble perdue, comme les feuilles individuelles des recensements, sources les plus riches de l'histoire sociale contemporaine, ou en voie de perdition, comme les archives judiciaires contenant les procès des militants ouvriers. Quant aux archives les mieux tenues et sans doute les plus riches, celles de l'ancienne Direction de la Sûreté Publique, elles sont invisibles. En outre, cette documentation officielle risque d'être souvent décevante dans le domaine de l'histoire sociale et de l'histoire du mouvement ouvrier, car pendant longtemps, le Protectorat n'a accordé qu'une place secondaire aux problèmes sociaux : l'apparition de la législation et des organismes officiels explique l'insuffisance de la documentation tant en quantité qu'en qualité. L'Office du Travail, créé par le décret du 30 novembre 1907 et rattaché à la Direction de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation dont il était le parent pauvre est resté longtemps sans moyens d'action efficaces et n'a publié qu'irrégulièrement des brochures, c'est ainsi que nous ne possédons aucun renseignement sur le chômage pendant la crise économique de 1929; une étude de la main-d'œuvre est rendue difficile par le fait qu'Italiens et Tripolitains sont confondus dans les Statistiques de l'Immigration après 1911; les Tribunaux de Prud'hommes, institués seulement par la loi du 19 avril 1939, n'ont fonctionné qu'après la deuxième guerre mondiale, et des indices com-

plets du coût de la vie, très critiquables, ne sont calculés qu'à partir de 1930. Il n'existe aucun recensement satisfaisant des industries et de la main-d'œuvre en Tunisie pendant toute la période coloniale.

Quant aux archives ouvrières, elles ont presque entièrement disparu. Les syndicats n'ont pas toujours eu le soin d'en constituer; légalement reconnus par le décret du 16 novembre 1932, seulement, ils ont été l'objet, tout au long de leur histoire, de répressions fréquentes entraînant destruction et confiscations de documents. La recherche des témoins peut seule permettre de retrouver leurs papiers et leurs souvenirs. La préparation de notices pour le *Dictionnaire biographique du Mouvement ouvrier français*, et le projet d'un dictionnaire nord-africain pourront apporter beaucoup dans ce domaine et l'accumulation de renseignements sur les individus facilitera l'élaboration d'une typologie des militants ouvriers, mais il s'agit d'un travail de longue haleine.

Ces conditions font de la presse un instrument de travail irremplaçable, le seul pleinement utilisable à l'heure actuelle; il a, certes, des limites et une histoire par la presse risque de n'être souvent qu'une histoire de la presse. Mais les journaux sont peut-être les documents les plus utiles pour saisir les articulations entre l'événement et la structure de laquelle il jaillit. Les périodiques, témoignant de la capacité des syndicats à s'organiser sont un indice de leur développement, ils contiennent de nombreux renseignements sur leurs activités et sur les conflits du travail, recensés imparfaitement et seulement à partir de 1920 dans la *Statistique Générale de la Tunisie*. Ils constituent une source de valeur pour l'étude des conditions de travail de la main-d'œuvre. Plus encore, la presse fournit des documents susceptibles de faire l'objet d'études de contenu et permet ainsi la connaissance directe et indispensable de la psychologie ouvrière; on a dit trop souvent et trop vite que les « petits » et les « meskines » étaient muets pour que l'on néglige de rassembler tous les témoignages dans lesquels ils s'expriment. Il nous a donc semblé utile de dresser un inventaire de la presse syndicale parue en Tunisie depuis les origines du Protectorat jusqu'à la deuxième guerre mondiale. Après celle-ci, en effet, les périodiques sont plus accessibles et mieux connus. Il ne s'agit ici que de la presse syndicale, nous avons écarté les journaux anarchistes, socialistes, communistes et nationalistes qui méritent d'autres études, il est cependant évident que les différentes forces politiques se sont intéressées au syndicalisme et que leurs publications contiennent des rubriques syndicales régulières.

Un tel recensement n'est pas facile : si l'on dispose de plusieurs histoires de la presse en Tunisie, il n'existe à ce jour aucun catalogue systématique en la matière. Cette lacune, déplorée par les chercheurs depuis longtemps ne semble pas près d'être comblée ! Il y faudrait beaucoup de temps et d'efforts, voire de l'abnégation, en raison de l'état de conservation des publications périodiques, de l'individualisme du travail universitaire et surtout du préjugé défavorable qui continue à peser sur les recherches documentaires historiques.

Il y a peu à tirer des ouvrages déjà anciens de Candau : *Les Coulisses de la presse tunisienne*, Canal : *La littérature et la presse tunisienne de l'occu-*

pation à 1900, Chatelain : *La vie littéraire et intellectuelle de 1900 à 1937* qui ont négligé la presse ouvrière, et d'études plus récentes dont l'inévitable chapitre historique se borne trop souvent à les résumer. L'article de G. ZAWADOVSKI, Index de la presse indigène de Tunisie (*in Revue des Etudes Islamiques*, 1937), qui a été le premier recensement de la presse « indigène », est très incomplet car il n'a pu utiliser le fonds de la Bibliothèque Nationale qui est le plus riche. La thèse récente de Moncef CHENOUI sur *Le problème des origines de l'imprimerie et de la presse arabes en Tunisie dans sa relation avec la Renaissance « Nahda » (1847-1883)*, concerne une période où la presse syndicale de langue arabe n'existait pas.

Les Archives Générales du Gouvernement Tunisien possèdent quelques documents divers et d'intérêt général dans la série E (515, 516, 517 et 530, 531, 532 et 533) : demandes d'autorisations de journaux, rapports de police sur les rédacteurs surtout. La lecture de la presse, en particulier de la presse démocratique, a permis de découvrir l'existence de tel ou tel organe syndical dont il ne reste parfois nulle autre trace. Les dépouillements quotidiens de presse effectués par l'administration du protectorat dès avant 1914, imprimés ou ronéotypés sous des titres divers *Analyses de la presse, Rapports sur la Presse, Revue annuelle de la Presse arabe et des questions musulmanes* (à compter de 1935), *Analyse de la presse Tunisienne et des principaux événements d'ordre politique et économique pour la période du...* (par quinzaine à dater de 1936) et rassemblés avec quelques lacunes aux Archives Générales n'avaient jamais été utilisés, ils nous ont été très utiles. A Paris, les Archives du Ministère des affaires étrangères contiennent quelques éléments dans la Nouvelle Série Tunisie 1886-1916 : dossiers Presse et Affaires politiques; à Rome, les fonds du Ministero degli Affari Esteri fournissent peu de renseignements. Les liens entre les syndicalismes tunisien et algérien se manifestent par l'existence d'organes nord-africains dont une partie se trouve aux Archives d'Outre-Mer d'Aix-en-Provence.

La plus grande partie des titres a été trouvée dans les fichiers et les catalogues des Archives et surtout de la Bibliothèque Nationale, mais en raison de leur insuffisance, il s'est avéré nécessaire d'effectuer des recherches dans les dépôts mêmes. En dépit de l'aide accordée par le personnel, de trop nombreux journaux n'ont pu être retrouvés, les collections sont souvent dépareillées et certaines en très mauvais état. Il est navrant de constater qu'une telle richesse documentaire puisse à ce point être négligée.

Dans ces conditions, la liste ci-dessous, si elle se veut la plus complète possible, n'a pas la prétention d'être exhaustive. Elle expose seulement les résultats d'un recensement provisoire de la presse syndicale, élément indispensable pour une étude du mouvement ouvrier.

IL LAVORO.

Organe de la classe ouvrière italienne dont la parution est annoncée en juin 1940. Aucun exemplaire de ce journal n'a pu être retrouvé.

LA VOCE DELL'OPERAIO (LA VOIX DE L'OUVRIER).

Lavoratori di tutto il mondo, unitevi. Uno per tutti. Tutti per uno. Organo internazionale e sindacalista. Bi-mensuel. Le titre est accompagné d'une figure représentant

un ouvrier tenant un marteau sur l'épaule. Une globe où deux mains se serrent, est entouré par deux devises : Confédération Générale du Travail et Bien Etre et Liberté.

Rédaction : Rue de Marseille (Maison Ceccaldi); administration : 4, rue des Glaciers.

Rédacteur en chef : Converti Niccolo. Administrateur : Metello Evangeliste.

Le numéro : Tunisie, 5 centimes; étranger, 10 centimes; abonnement annuel, 1,50 lire. Nombre habituel de pages : 4.

Numéro 1 : 1^{er} janvier 1905. Ce périodique représente la tendance syndicaliste-révolutionnaire, il est conservé aux Arch. Gén. Tunis. La collection comprend 9 numéros, du n° 2 (15/1/1905) au n° 10 (28/5/1905).

LE SYNDICALISME. IL SINDACALISTA.

Journal bilingue.

Numéro 1 : 23 décembre 1905. Il a été impossible de retrouver des exemplaires de ce journal de tendance syndicaliste-révolutionnaire. Il disparaît au cours de l'année 1906, en 1907 quelques syndicalistes tentent de le faire revivre mais sans succès.

IL MINATORE.

Organo di raggruppamento e di difesa di tutti i lavoratori della miniera. Hebdomadaire.

Administration et rédaction : 8, rue Sidi Kadous, Tunis. Imprimerie : Jacob Guedj.

Directeurs-Gérants : Ghiso Francesco et Montuori Ferdinando.

Le numéro Tunisie, 5 centimes; abonnement annuel : Tunisie et Algérie, 6 francs.

Nombre habituel de pages : 4.

Numéro 1 : dimanche 3 février 1907.

Dans son numéro du 21 juillet 1907, la rédaction lance un appel pour une campagne d'abonnements : il y a alors 500 abonnés; à la veille de la disparition du journal, il n'y en a plus que 384. La ligne suivie a toujours été un syndicalisme réformiste très sage.

Conservée aux Arch. Gén., la collection comprend 27 numéros du 3 février 1907 au 25 août 1907, le journal disparaît ensuite.

LA VOCE DEL MURATORE.

Giornale di raggruppamento e di difesa degli operai muratori e arti similari di Tunisi. Redatto esclusivamente dagli operai.

Rédaction et administration 10, rue de la Commission, Tunis. Imprimerie : Rombi et Cie. Paraît tous les quinze jours.

Gérant : Bartolotta Giuseppe.

Nombre habituel de pages : 4.

Numéro 1 : dimanche 15 septembre 1907. 30 numéros conservés à la B.N. jusqu'au 30 avril 1911.

Des luttes intestines entre anarchistes et modérés marquèrent son histoire, en dernier lieu les réformistes triomphèrent.

IL CONTRO-NATOLLANISMO.

Ce journal, paru le 8 mars 1908, pour lutter contre la tendance réformiste de la *Voce del Muratore*, représentée par Natoli dirigeant le syndicat du bâtiment, semble avoir eu une existence éphémère. Aucun exemplaire n'a pu être retrouvé.

L'OPERARIO INDEPENDENTE.

Journal dont *La Voce del Muratore* annonce la parution le 18 octobre 1908. Ne figure ni dans le fonds des Arch. Gén. ni dans celui de la B.N.

IL PROLETARIO. LE PROLÉTAIRE.

Organe syndicaliste internationaliste. Bilingue. Mensuel. Paraît par souscription volontaire.

Directeur : A. Boisson; Administrateur : G. Converti fils. Imp. de l'Orient, rue des Maltais.

Le numéro : Tunisie, 10 centimes.

Numéro 1 : 31 mai 1908. Deux exemplaires seulement en sont conservés à la B.N.

LA VOCE DEL PASTAIO.

Numéro 1 : 12 février 1908. La collection a entièrement disparu, il semble qu'il s'agisse d'un journal éphémère.

IL GRIDO DEL LAVORATORE.

Organe internationaliste de défense des ouvriers de Tunisie. Rédigé uniquement par des ouvriers.

Directeur : Malleo.

Numéro 1 : 31 octobre 1910.

Ne figure ni aux Arch. Gén. ni à la B.N. Le journal semble avoir disparu en 1911.

LA VOIX DES CHEMINOTS.

Journal syndicaliste paraissant tous les mois. Organe des travailleurs des chemins de fer de l'Afrique du Nord.

Administration et rédaction : 5, place de la Gare, Tunis. Imp. Commerciale, rue Malta Srira. Nombre habituel de pages : 4.

Le numéro : Tunisie, 10 centimes; abonnement annuel, 3 francs.

Numéro 1 : 1^{er} mai 1910. Le journal a été dirigé par un syndicaliste révolutionnaire : Léon Silve. La collection comprend 39 numéros conservés à la B.N. : n° 1 à 38 (1^{er} mai 1910 au 31 janvier 1912).

HAOR HAGADOL (LA GRANDE LUMIÈRE).

Hebdomadaire. Organe des intérêts du prolétariat juif. Directeur Joseph Sberro. Tunis, 1911. En hébreu. Il ne s'agit pas d'un véritable journal syndical, mais c'est le seul titre israélite s'affirmant ouvrier.

LA VOIX DES CHEMINOTS DE TUNISIE.

Chacun pour tous. Tous pour chacun. Organe des intérêts des travailleurs des chemins de fer, tramways etc. Paraissant le 5 et le 20 de chaque mois.

Administration et rédaction 29, rue Al Djezira, Tunis. Nombre habituel de pages : 4.

Le numéro : Tunisie, 20 centimes.

Numéro 1 : 5 mars 1916.

Ce journal de tendance réformiste, volontiers cocardier pendant la guerre, parut jusqu'en avril 1940. La collection comprend 512 numéros, elle est déposée à la B.N. mais comporte de nombreuses lacunes.

LE BATIMENT.

Fédération syndicale internationale. Organe de la Fédération des syndicats ouvriers du Bâtiment de Tunis. Bi-mensuel.

Siège social : Union des Syndicats, 29, rue Al Djezira, Tunis. Imprimerie Rombi.

Gérant : Calo Salvatore.

Nombre habituel de pages : 4.

Numéro 1 : 18 juin 1922.

De tendance C.G.T. il eut de violentes polémiques avec la C.G.T.U. Conservé à la B.N. du n° 1 (18 juin 1922) au n° 19 (juillet 1923), à cette date il cesse de paraître.

BULLETIN DE L'AMICALE DU PERSONNEL DE L'IMPRIMERIE RAPIDE DE TUNISIE. ASSOCIATION MUTUALISTE FRANÇAISE.

Association autorisée par arrêté ministériel du 4 mars 1926; affiliée à la Fédération tunisienne des œuvres de Mutualité). Le journal a pour devise : « Travail et Fraternité ».

Secrétariat général : 5, rue Saint-Charles, Tunis.

1^{re} année : 1926. La B.N. possède le bulletin du 1^{er} semestre 1926.

LA TUNISIE OUVRIÈRE.

Organe bi-mensuel de l'Union des Syndicats de Tunisie.

Administration : 20, rue Al Djezira, Tunis.

Rédaction : Bouzanquet Albert.

Numéro 1 : 4 avril 1930.

Le journal paraît du 4 avril 1930 au mois de septembre 1932 (n° 41), puis disparaît. Le 17 avril 1937 débute une nouvelle série qui sera interrompue dès le 2^e numéro (1^{er} juin 1937). Le journal renaît le 22 juin 1938, il devient *La Tunisie ouvrière. Organe de l'Union départementale des Syndicats de Tunisie*. Le titre s'accompagne d'un dessin représentant un port sur lequel le soleil se lève, à l'intérieur du soleil figure le sigle C.G.T.

Pour la série 1938 :

Direction et administration : Maison des Syndicats, 9, rue de Grèce, Tunis, Imp. Garrot Marc. Gérant : Bouzanquet Albert.

Le numéro : 30 centimes. Nombre habituel de pages : 2. Tirage : 200 à 300 exemplaires. La collection est conservée à la B.N. du n° 1 (4 avril 1930) au n° 12 (5 juillet 1938).

REVENDIQUONS.

Organe syndical bi-mensuel. Paraît le 10 et le 25 de chaque mois. Edité par les syndicats unitaires des cheminots de Tunisie de l'Arsenal de Sidi Abdallah et les syndicats des employés de la Basoche de Tunis.

Imprimerie de la Renaissance, Tunis.

Gérant : Xueref Sauveur.

Le numéro : 40 centimes; abonnement 21 n° : 8 francs. Nombre habituel de pages : 6.

Numéro 1 : lundi 25 septembre 1933, il fut tiré à 2 000 exemplaires.

Le journal représenta la tendance C.G.T.U., conservé à la B.N. du n° 1 au n° 11 (25 février 1934).

LE SYNDICALISTE TUNISIEN. NAQIB AT-TÛNUSÎ.

Organe de l'Union des Syndicats de Tunisie (C.G.T.T.). Hebdomadaire. En langue arabe.

Siège social : Bourse du Travail, Tunis.

Numéro 1 : 15 novembre 1933. Paraît jusqu'au 15 février 1934 (n° 7).

Figure aux fichiers de la B.N. mais n'a pu être retrouvé.

LE TRAVAILLEUR TUNISIEN. AL AMAL AT-TÛNUSÎ.

Organe syndical unitaire pour la défense des travailleurs de Tunisie.

Imprimerie de la Nahda.

Gérant : Bonomo Sauveur.

Numéro 1 : 9 juillet 1934.

Le journal représente la tendance C.G.T.U., il sera suspendu le 5 septembre 1934.

MONOPRIX MUTUALISTE.

Organe mensuel de la « Mutuelle de Monoprix ». Société autorisée par décret du 28 mars 1935.

Imprimerie Laporte, 9, rue du Soudan, Tunis. Figure aux fichiers de la B.N., n'a pu être retrouvé.

MATRAQA(AL).

Sous-titre français « El Matreka ». Feuille éphémère syndicaliste nationaliste,

Directeur : M. Mzali, Monastir.

4 pages sur papier rose. Numéro unique du 22 janvier 1937.

LA VOIX SYNDICALE C.G.T.

Organe bi-mensuel du syndicat des travailleurs réunis du port militaire de Bizerte-Ferryville.

Imprimerie africaine A. Hadida. Gérant : Ylzer Gabriel, Ferryville.

Nombre habituel de pages : 4. Le numéro : 25 centimes.

1^{er} numéro : mai 1937. Ce périodique paru après la réunification exprime des revendications de pointe. La B.N. possède la collection du n° 16 (13 janvier 1938) au n° 45 (1^{er} au 31 juillet 1939).

C.G.T. L'EMPLOYÉ.

Edité sous l'égide du syndicat général des employés. Bi-mensuel.

Rédaction et administration : 7, rue d'Italie. Imprimerie de Tunis, Tunis.

Nombre habituel de pages : 4; le numéro : 30 centimes; abonnement annuel : 8 francs.

Numéro 1 : jeudi 14 janvier 1937. La parution se poursuit jusqu'au n° 4 (22 avril 1937). Conservé à la B.N.

L'OUVRIER TUNISIEN. EL AHMAL EL TOUNSI.

Organe de l'U.D. des Syndicats de Tunisie. En langue arabe. Siège : 9, rue de Grèce, Tunis. Le journal paraît en 1937, représente la tendance C.G.T. réunifiée et est dirigé par des réformistes. Seuls quelques numéros ont paru. Le journal ne trouva pas de lecteurs.

LA VOIX DES TRAMINOTS.

Organe officiel du Syndicat général des Traminots de Tunisie. Journal exclusivement rédigé par des traminots syndiqués.

Imprimerie d'Art, 19, rue du Mufti, Tunis.

Numéro 1 : 1^{er} juin 1937. L'année 1937 voit paraître un seul numéro. Il en est de même en 1938 (n° 1 en octobre 1938), il paraît ensuite régulièrement en 1939 et 1940. A cette date la parution est interrompue jusqu'en 1944. En 1947, le journal devient *La Voix des Traminots. Organe officiel du Syndicat général des traminots*. Il disparaît en 1949. La collection est conservée à la B.N.

LE CHEMINOT DE TUNISIE.

Organe bi-mensuel corporatif et d'information.

Administration : 5, boulevard Bab Menara.

Le numéro : 0,30 franc.

Numéro 1 : 15 avril 1938. Seuls 4 exemplaires ont paru : 2 en 1938, 2 en 1939, le dernier portant la date du 1^{er} juillet 1939. Conservé à la B.N.

D'autres organes syndicaux furent communs à l'Algérie et à la Tunisie, ainsi *Le SYNDICALISTE DE L'AFRIQUE DU NORD* paru en septembre 1906 en remplacement du *Tra-vailleur d'Alger*, de *Germinal* d'Oran et du *Syndicaliste* de Tunis qui ont disparu.

L'EMANCIPATEUR.

Organe des employés des chemins de fer d'Algérie et de Tunisie, créé en février 1908.

Les tableaux et graphiques font apparaître certains aspects de l'histoire de la presse et mouvement syndical; ils fournissent en particulier quelques jalons pour une périodisation de son développement. Moyen imparfait certes; sauf exception, nous n'avons aucun renseignement sur les tirages, mais complétée par celle des grèves (2), la courbe des années de parution des périodiques nous semble l'élément le plus sûr qui soit utilisable (voir tableau).

La presse naît tardivement : *L'Ouvrier Français*, paru en 1894 ne saurait faire illusion malgré son titre : dirigé par un architecte, Jean de Faurès, son programme se réduit à un protectionnisme ouvrier violemment hostile envers la main-d'œuvre italienne. La législation de la presse a tout prévu pour étouffer les oppositions : interdits par le décret beylical du 26 décembre 1875, les seuls journaux circulant en Tunisie sont officiellement imprimés à l'étranger jusqu'au mois de mars 1884 où Jules Montels, directeur de *Tunis Journal*, eut l'audace de supprimer de la manchette le sous-titre *Malte-Tunis* et de le remplacer par le nom de son directeur. Il faut attendre le 14 octobre 1884 pour que soit reconnu « que les écrits imprimés ont pour effet d'éclairer les gouvernements et le peuple », avec une restriction importante cependant : un lourd cautionnement préalable; celui-ci sera supprimé le 16 août 1887 puis rétabli le 2 janvier 1897.

De même la législation des libertés publiques ne favorise pas les activités syndicales, les Français sont soumis à l'Ordonnance royale de 1778 qui permet de « faire arrêter et renvoyer en France par le premier navire de la nation, celui qui, par sa mauvaise conduite et par ses intrigues, pourrait être nuisible au bien général ». Le décret beylical du 15 septembre 1888 exige pour les associations une autorisation préalable toujours révocable et la loi française du 22 mars 1884 instituant la liberté syndicale n'est pas appliquée en Tunisie.

Une très relative libéralisation de la législation de la presse due au Résident général radical Pichon, abolit le cautionnement par le décret du 21 janvier 1904, tout en faisant peser sur la presse d'opposition la menace de lourdes amendes payables immédiatement après condamnation par le Tribunal. Dans le même temps les grandes grèves du 1^{er} mai 1904 constituent

(2) Les grèves sont recensées à partir de 1920 dans la *Statistique Générale de la Tunisie*. avant cette date, notre courbe est établie à partir des dépouillements de la presse syndicale et politique de gauche. Elle ne prétend donc pas à l'exactitude parfaite, mais les résultats nous ont paru assez sûrs pour fournir un élément de comparaison avec l'histoire de la presse. Confrontés, les deux mouvements se complètent et dans l'ensemble coïncident. Les grèves précédant 1904 n'ont pas été reportées, elles sont peu nombreuses (7 depuis 1899). Il n'est pas possible en l'état actuel de nos études de prétendre établir la fréquence, l'extension, l'intensité, l'ampleur et la durée moyennes, le pouvoir de grève comme on l'a fait pour la France à partir de la *Statistique des grèves* publiée dès 1890. L'histoire de la Tunisie comme celle de l'ensemble de l'Afrique du Nord ne pourra sans doute jamais prétendre parvenir à la perfection dans la mesure et dans « l'histoire sérielle ».

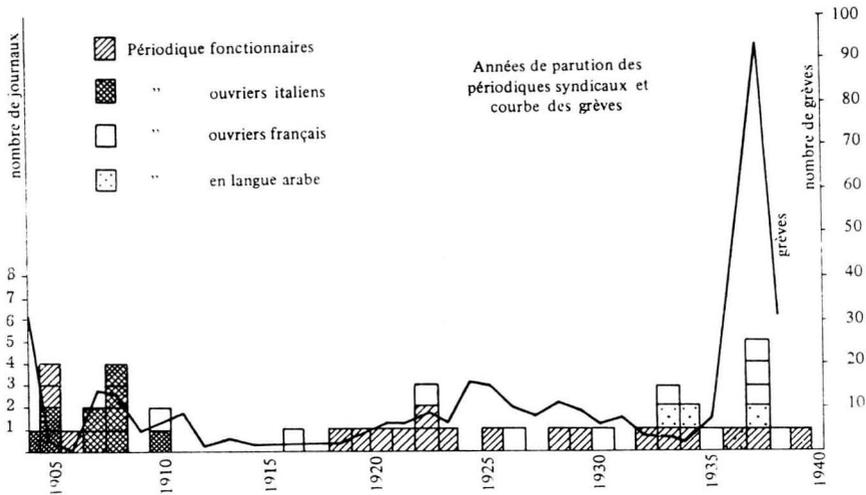
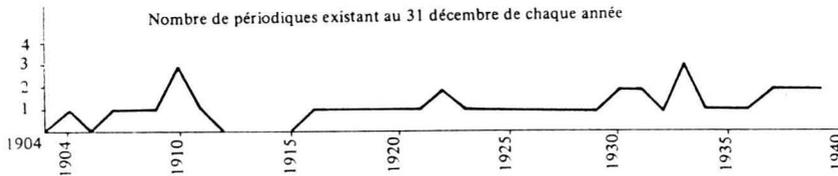
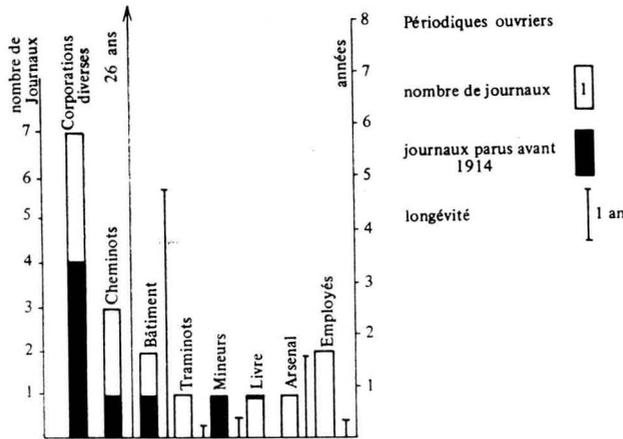
l'acte de naissance du mouvement ouvrier en Tunisie car jusqu'alors à l'exception des cheminots en septembre 1900 il n'y avait eu que des mouvements spontanés et sans résultats appréciables. Malgré les procès de septembre-octobre contre les syndicalistes et les décrets du 13 mars 1905 qui imposent l'autorisation des réunions et interdisent les manifestations de rue, des organisations syndicales se constituent dans plusieurs corporations et une série de publications se succèdent, presque toutes animées par des Italiens (10 sur 11), mais elles ne survivent pas au-delà de l'année 1911. La coïncidence entre ces disparitions et les mouvements du Djellaz, où s'affrontent les couches populaires des différentes communautés, puis le boycottage des tramways, soulignent la nécessité d'une étude en profondeur des années précédant 1914. Une première période de l'histoire du syndicalisme s'achève, nettement définie par la naissance puis la disparition de la presse et l'allure de la courbe des grèves, elle se termine par un échec. En effet, la Tunisie a pour toute législation sociale trois décrets : celui du 30 juin 1904 qui institue les bureaux de placement, celui du 30 novembre 1907 créant l'Office du Travail et celui du 15 juin 1910 réglementant la durée du travail et le travail des femmes et enfants. Les principales revendications ouvrières : Conseils de prud'hommes et liberté syndicale ne sont pas satisfaites, bien au contraire l'état de siège, proclamé par le décret beylical le 9 septembre 1913, supprime toutes les libertés.

C'est au lendemain de la première guerre mondiale que le mouvement ouvrier prend une allure offensive quand une série de grèves éclatent tandis que les effectifs syndicaux se gonflent; les améliorations de salaire et des conditions de travail dans les corporations les plus combatives (bâtiment et cheminots surtout), les progrès de la législation sociale confirment ces succès ouvriers : le 25 février 1919 un décret institue les indemnités familiales pour les Français et les Tunisiens; le 15 décembre 1919, le repos hebdomadaire est rendu obligatoire; le 15 mars 1921, la loi française du 9 avril 1898 sur les accidents du travail est étendue à la Tunisie. La levée de l'état de siège le 29 mars 1921 semble inaugurer un retour au libéralisme, il n'en est rien. La scission entre la S.F.I.O. et le Parti communiste, suivie en mars 1921 par celle des syndicats en C.G.T. et C.G.T.U., affaiblit le mouvement ouvrier; les dangers d'un « complot » communiste venu à point permettent procès, emprisonnements, expulsions, interdictions de journaux qui décapitent les organisations révolutionnaires naissantes; le décret du 4 janvier 1922 interdit les emblèmes soviétiques dans la presse de langue arabe et hébraïque.

Cette période apparaît donc comme un pâle reflet des crises secouant au même moment l'Europe, elle est aussi un aspect tunisien des mouvements qui agitent l'ensemble de l'Afrique du Nord, surtout l'Algérie voisine, et qui, comme en Tunisie, tournent court.

Cette spécificité maghrébine se manifeste sur le plan syndical en 1924 quand naît la C.G.T.T. de Mohamed Ali, première tentative de créer un syndicalisme indépendant des organisations françaises. En 1925 le nombre des syndiqués est de 6 000 pour la C.G.T.T. et de 15 000 pour la C.G.T. L'étude de A. Hermassi explique ce mouvement, son échec et la répression. C'est en février 1925 qu'eut lieu le procès de l'*Avenir Social* qui aboutit à la condamnation de son gérant, Finidori, pour outrages au Résident général et atteinte

aux droits de la France; quelques jours auparavant avait eu lieu l'arrestation de Mohamed Ali et Mokhtar El Ayari. Le 29 janvier 1926, un train de décrets « scélérats » muselle surtout la presse politique mais menace également la presse syndicale, en particulier celle de la C.G.T. Ces événements posent de manière dramatique le problème des relations entre ouvriers européens et indigènes et celui du rôle qu'ils attribuent au syndicalisme dans la situation coloniale.



Les répressions successives ont considérablement affaibli le mouvement ouvrier, la courbe des grèves, régulièrement croissante jusqu'en 1924, décline pendant les dix années suivantes, aucun des quelques journaux nés après la première guerre ne parvient à durer. Certes le décret 16 novembre 1932 autorise les syndicats, tout en laissant au Pouvoir la possibilité de les dissoudre par simple décision administrative, mais les organisations syndicales ne parviennent pas à se saisir de l'occasion pour se renforcer, et développer leur propagande; aussi les quelques créations ne durent-elles pas. L'ère « peyroutonienne » étouffe vite toute opposition de gauche, syndicale comme politique : dès le 6 mai 1933 la déportation peut intervenir sur simple arrêté du Résident général, la résidence surveillée n'étant pas considéré comme une peine; le décret du 27 mai 1933 frappe d'interdit la presse nationaliste et les journaux français qui lui donnent asile, décision suivie aussitôt d'interdiction de nombreux journaux arabes, il est complété par le décret du 1^{er} septembre 1934 qui suspend le journal, en cas de poursuite par les autorités, jusqu'à la décision du tribunal, c'est ainsi que seront supprimés *Tunis Socialiste* et le *Travailleur Tunisien (Al Amal At-Tûnusî)*. Les leaders syndicaux sont expulsés comme J. Durel et A. Bouzanquet et le 5 septembre 1934 l'état de siège est proclamé. L'année 1935 voit s'aggraver la répression, les décrets du 25 mai et du 1^{er} juillet restreignent la liberté de réunion, la crise économique qui s'est abattue sur la Tunisie supprime toute combativité ouvrière.

Quand le Front Populaire triomphe en France, c'est donc un mouvement ouvrier exsangue qui a survécu en Tunisie : il n'existe aucun journal socialiste ou communiste, et un seul hebdomadaire syndical *La Voix des cheminots de Tunisie*; on ne compte que 13 sections et 36 302 timbres placés en 1935. La seule mesure sociale importante depuis 1921 a été l'application de la loi française du 23 avril 1919 sur la journée de 8 heures par le décret du 3 juin 1933, encore cette application se restreint-elle à quelques branches d'activité et nécessite-t-elle des arrêtés d'application qui paraissent lentement au *Journal Officiel*.

Les réformes apportées par le gouvernement du Front Populaire redonnent vie au syndicalisme, le décret du 11 août sur la liberté de la presse et la liberté d'association semble annoncer une ère de démocratie en Tunisie. Une poussée de grèves sans précédent favorise l'application d'une véritable législation ouvrière s'inspirant de celle de la métropole (3). S'agit-il d'une explosion sociale ou d'une simple flambée ? Les syndicats se renforcent : 102

(3) La législation sociale qui vit le jour pendant le Front Populaire permit à la Tunisie de combler en partie son retard dans ce domaine.

Décret du 4 août 1936 instituant les Conventions Collectives, appliquant en Tunisie les dispositions de la loi française du 25 mars 1919, complété par le décret du 17 décembre 1936. Décret du 4 août 1936 rendant obligatoire dans le Commerce, l'Industrie et les Professions libérales l'institution d'un congé payé annuel. Décret du 4 août 1936 instituant la semaine de 40 heures pour les Etablissements Industriels et Commerciaux, suivi d'arrêtés fixant les modalités d'application dans les différents secteurs de l'économie au cours de l'année 1937.

Les textes des décrets se trouvent dans de nombreuses publications, les plus utiles sont : VILLADARY Gaston. — *La législation du travail en Tunisie* (1^{er} août 1896-1^{er} juin 1946), Tunis, Bonici, 1946, in-8, 451 p., 2^e édition, 1951 et *Recueil des textes législatifs tunisiens en matière de travail de 1910 à nos jours*. Edité par le *Journal des Tribunaux de la Tunisie* (50^e année, janv. 1938) sous la direction de A. Paoli, Tunis, Imp. Papet, J.C. Bonici, 1938, in-8, 243 p.

syndicats sont présents ou représentés au XX^e Congrès de la C.G.T. réunifiée, le nombre de timbres placés est en progrès constant : 100 220 en 1936, 195 606 en 1937 et 222 488 pour l'année 1938, mais la C.G.T. ne parvient pas à faire vivre une presse durable. Des quatre périodiques créés en 1937, il n'en existe plus que deux en 1938 et un seul à la fin de l'année 1939, et si *La Tunisie Ouvrière* parvient à tirer à deux ou trois cents exemplaires, *Le Syndicaliste Tunisien*, en langue arabe n'a obtenu aucun succès (4).

Les grandes heures du mouvement ouvrier auront été courtes; les émeutes du 8 avril 1938, qui marquent la fin de la première expérience franco-tunisienne, la proclamation de l'état de siège le 10 avril et les restrictions de la liberté de la presse par décret du 1^{er} juillet indiquent le renversement de la situation. Les contradictions internes du mouvement ouvrier, ses divisions qui le minent, l'apparition de la C.F.T.C., la création d'une C.G.T.T. et les conflits qui l'agitent, la grève de Metlaoui et sa répression sanglante l'ont affaibli en face de ce qui apparaît comme la contre-offensive générale sur tous les fronts du capital.

Nous avons voulu, dans les pages précédentes, indiquer brièvement à la fois les principales phases de l'histoire du mouvement syndical et montrer l'intérêt d'une étude de la presse et de la courbe des grèves pour cette périodisation en l'absence d'archives syndicales.

Ce découpage est évidemment grossier, il faudrait le préciser, l'affiner et en fournir une explication qui ne saurait se limiter à la législation des libertés publiques. On le sait, le mouvement revendicatif est lié à la conjoncture économique, à plus forte raison en Tunisie où la prospérité dépend à la fois de la situation de l'économie dominante et d'un climat capricieux. Malheureusement, la Tunisie n'a inspiré jusqu'à ce jour aucune étude dans ce domaine à exception de la thèse de M. PONCET sur *La colonisation et l'agriculture européenne en Tunisie depuis 1881*. Quelques ouvrages d'économistes et le *Bulletin du Service Tunisien des Statistiques* concernent la période postérieure à 1945 même si parfois quelques remontées sont opérées dans le temps. Il est donc impossible, pour le moment, d'appuyer l'histoire du syndicalisme sur celle des fluctuations économiques et sur le mouvement du coût de la vie qui a pourtant joué un rôle déterminant dans les luttes ouvrières. Il est évident que la crise du début du siècle a eu ses répercussions en Tunisie, que celle de 1910 a été aggravée par une série de mauvaises récoltes et accompagnée d'épidémies, que dans l'après-guerre les conséquences du conflit, l'inflation, la sécheresse ont créé une situation difficile, et que la crise mondiale et les difficultés agricoles ont pesé très lourdement sur les années 1929-1930. Mais rien n'est encore mesuré.

Ces mouvements se conjuguent avec ceux de l'évolution démographique. Le marché du travail est resté en relation étroite avec l'armée de réserve sicilienne jusqu'au décret beylical du 20 février 1930 qui exige un contrat de travail pour les immigrants étrangers en Tunisie. La population tunisienne subit un lent processus de prolétarianisation qui reste peu sensible avant les années 1930 mais s'accélère brutalement par la suite : le nombre de jour-

(4) In *Rapports du X^e congrès de l'U.D.-C.G.T.*, Tunis, 1939.

naliers c'est-à-dire « des manœuvres, des tâcherons, de tous ceux qui n'exerçant pas une profession bien caractérisée, travaillent à la journée dans les exploitations commerciales, industrielles ou agricoles », passe de 110 310 en 1921 à 149 598 en 1931 et 184 505 en 1936 (5). La conjugaison des premiers effets de l'explosion démographique avec la crise de 1929 entraîne une concurrence de plus en plus aiguë.

Les années de crise, 1911 et 1938 surtout montrent également que le mouvement syndical est étroitement lié à une évolution politique aux composantes multiples, locales : françaises, italiennes et tunisiennes, et métropolitaines. Si insuffisants que soient les quelques éléments d'une histoire de la presse et du syndicalisme dont nous disposons, ils conduisent à poser un autre problème.

Nés à l'occasion de quelques poussées revendicatives, les 25 journaux à faible tirage publiés pendant un demi-siècle donnent l'impression de ne pouvoir leur survivre pour devenir de vrais agitateurs et organisateurs collectifs, et leur histoire met à nu une des faiblesses du syndicalisme en Tunisie : son incapacité à s'enraciner. Le faible nombre de grèves (6,7 en moyenne par an depuis 1904 si on écarte les années 1936 et suivantes), leur stabilité numérique (120 entre 1919 et 1935 soit, 7,5 de moyenne annuelle, 83 entre 1904 et 1913 soit, 8,3 de moyenne par an), les effectifs infimes des syndicats comme des partis de gauche (150 adhérents au Parti socialiste en 1925 et 800 en 1939, 800 également au Parti communiste selon des sources dignes de foi et concordantes) laissent une impression dominante de stagnation, au moins jusqu'en 1937 où un seuil paraît franchi. La lutte quotidienne entre patronat et classe ouvrière, qui a été déterminante en Europe, semble absente en Tunisie. La fragilité des organisations syndicales et leur presse est un fait structurel, qu'il faut donc expliquer par des données constantes.

Une explication s'impose : le « régime de contrôle sans contrôle » instauré en Tunisie depuis 1881 a constamment eu le souci d'empêcher le développement des mouvements démocratiques. Les restrictions à la liberté de la presse, aux libertés syndicales sont clairement étudiées par Duran-Angliviel dans *La Législation de la Presse et les libertés publiques en Tunisie* (6).

(5) Les renseignements d'ordre social contenus dans cet article proviennent des différents recensements de la population effectués en Tunisie depuis 1896 pour les Français, 1906 pour les Italiens et 1921 pour les Tunisiens. Ils sont publiés sous le titre de *Dénombrement de la population par l'administration du Protectorat*.

(6) DURAN-ANGLIVIEL, A. — *La législation de la presse et les libertés publiques en Tunisie*. Paris, Nouveau Prométhée, 1936. Pour les années suivantes il faut consulter le J.O. ou les différents périodiques.

Les militants tunisiens furent soumis à des mesures beaucoup moins libérales que les Européens, sujets du Bey, ils ne furent que partiellement protégés contre l'arbitraire du souverain qu'à partir du Code pénal de 1913, ils dépendaient d'une justice tunisienne particulièrement rigoureuse et servile envers l'autorité. Un sort particulier était fait à la presse de langue hébraïque par exemple par le décret du 15 juillet 1910, le gouvernement peut suspendre ou supprimer les journaux arabes par simple arrêté ministériel approuvé par le Résident Général, le 8 novembre 1911 à la suite des événements du Djellaz, les journaux indigènes sont interdits; les décrets sur la presse de 1922 et 1926 obligent la presse arabe à faire une déclaration à l'administration qui peut refuser le visa sans indication de motif; celui du 27 mai 1933 permet l'interdiction des journaux ou périodiques publiés en langue arabe ou hébraïque dans la Régence et des journaux en langue française dirigés par des Tunisiens.

Chaque essor revendicatif, social et politique est brisé par une répression rapide et violente. Certes, des nuances doivent être apportées, les Résidents généraux, selon qu'ils étaient libéraux ou autoritaires, ont agi de manière différente et leur action reflète également les changements du pouvoir dans la métropole. Sans nous perdre dans les arcanes du pouvoir cette attitude de l'autorité en Tunisie peut s'expliquer dans un premier temps surtout, par la crainte de voir le syndicalisme dominé par les Italiens qui écrasent numériquement les Français, puis, à partir du Proconsulat de Lucien Saint, des inquiétudes nouvelles se font jour en raison du développement d'un mouvement ouvrier tunisien et nationaliste.

Outre ces faits suffisamment connus, les liens plus mystérieux mais révélés par les campagnes de la presse de gauche entre pouvoir et capital ont joué à Tunis même et plus encore à Paris. Il y avait en Tunisie un domaine réservé du grand capital, les mines, les grands travaux, protégé par la Direction des Travaux Publics. Le Front Populaire lui-même ne réussit pas à affaiblir les monopoles. Le lobby tunisien à Paris et localement le patronat européen et tunisien firent longtemps obstacle à l'introduction d'une législation sociale. Il n'en reste pas moins que pour rendre compte des difficultés de la presse et des organisations syndicales c'est surtout le mouvement ouvrier qu'il faut scruter.

Les divisions syndicales expliquent-elles cette faiblesse ? On a souvent noté l'importation des querelles idéologiques et politiques du mouvement ouvrier européen en colonie et souligné son inadaptation aux réalités locales. En Tunisie comme ailleurs les exemples ne manquent pas et la lecture de la presse montre l'importance et la violence des polémiques sur des problèmes souvent sans rapport direct avec le pays. Pour *Le Bâtiment* de novembre 1922 « le bolchevisme ou le fascisme c'est la drogue des nations, il les conduit à la folie ou à la mort ». De l'autre côté, on ne ménageait pas les coups et les accusations contre les réformistes. Peut-être n'a-t-on pas assez insisté sur le lien entre ces rigidités doctrinales et la faiblesse des associations de gauche dont elles sont à la fois conséquences et causes, car ces groupuscules adoptent souvent le comportement de sectes, non sans être constamment déchirés par la contradiction entre la pureté et l'efficacité. Aussi les organisations politiques ont-elles volontiers considéré les syndicats comme des courroies de transmission permettant d'atteindre les masses ouvrières et tous les responsables syndicaux ont été en même temps des responsables politiques. On ne saurait nier cependant les tentatives d'adaptation à la Tunisie. Dans *Reven-diquons*, de tendance C.G.T.U., on lutte « pour la réalisation du bloc des ouvriers et des fellahs » et on demande l'amnistie pour les dirigeants de la C.G.T.T. (10 novembre 1933). Un souci, affirmé tout au long de l'histoire du syndicalisme, a été de rassembler les prolétaires malgré les différences de langue et de religion qui les séparaient; aussi la vigueur de l'anticléricalisme s'explique-t-elle plus par la volonté de lutter contre un facteur de division entre les ouvriers que par une application mécanique de l'idéologie de la gauche française. La volonté de s'insérer dans la population tunisienne paraît plus profonde chez les militants de la C.G.T.U. mais le revirement de la politique du Parti Communiste à l'égard de la C.G.T.T., soutenue en 1925, puis véhémentement attaquée en 1936, lié aux variations tactiques de Paris au

sujet du problème de la libération nationale, et de l'action antifasciste montrent à quel point les luttes syndicales ont pu être soumises à des impératifs extérieurs. Que représente donc la clientèle que se disputent les groupes rivaux ? Il ne s'agit dans les quelques notes qui suivent que d'une présentation rapide de la classe ouvrière en Tunisie qui souligne les difficultés auxquelles se heurtait le syndicalisme.

Le prolétariat est minoritaire en Tunisie, en raison du faible dynamisme de l'économie; selon le recensement de 1931 il n'y a que 21 866 ouvriers européens dans l'industrie et 3 545 dans les transports, soit guère plus qu'en 1911. Pour la population indigène les chiffres sont beaucoup plus incertains car on ne distingue pas entre ouvriers et patrons de l'artisanat et de l'industrie et entre ouvriers agricoles et ouvriers industriels. La population musulmane employée dans l'industrie est de 19 405 et le nombre des journaliers est de 149 598 il faut y ajouter 8 200 agents de transport; pour les israélites les chiffres sont 4 075, 1 119, 330 sur une population active indigène de 578 799. Sans prétendre établir la répartition par branche d'activité de cette main-d'œuvre, signalons seulement que la « grande industrie » est pratiquement inexistante et que les mines et les docks, secteurs numériquement les plus importants, groupent plutôt un pré-prolétariat; les entreprises de taille moyenne et une poussière d'ateliers artisanaux dominant dans le bâtiment, les travaux publics, la métallurgie et les industries alimentaires.

En Tunisie, plus encore qu'ailleurs en Afrique du Nord, l'hétérogénéité nationale, religieuse, « raciale », disait-on, du prolétariat, renforcée par de nombreuses solidarités, le soumettait à de multiples forces centrifuges. La hiérarchisation rigide des revenus, symbolisée par la publication officielle des trois indices du coût de la vie, les inégalités du travail et de la dignité ont contribué à la formation d'une classe ouvrière en miettes, les tramways apparaissent comme un microcosme de la société coloniale avec trois échelles de salaires : française, italienne et tunisienne. Dans ces conditions, on est tenté d'avancer que si la C.G.T., la C.G.T.U., la C.G.T.T. ne sont pas parvenues à faire vivre un organe syndical général, même au moment des plus vigoureuses poussées ouvrières, les expériences tentées ayant toutes abouti à l'échec, c'est que les différents groupes ouvriers n'ont pas su dépasser le niveau des revendications corporatives pour s'élever à une conception unitaire de leurs intérêts, élément de base d'une conscience de classe. C'est donc groupe par groupe qu'on peut et qu'il faut étudier la condition et les revendications du monde du travail.

On ne saurait passer sous silence, même si l'objet de cette étude est la presse ouvrière, le syndicalisme fonctionnaire, car le « prolétariat administratif » semble beaucoup plus puissamment organisé que la classe ouvrière. Ses 19 journaux offrent en effet des exemples de longévité remarquable : 54 ans pour l'enseignement, 22 pour les P.T.T., 16 pour les Travaux Publics, la *Voix du Fonctionnaire* créée en 1922 vit jusqu'en 1939. Que les trois grandes figures du syndicalisme : Joachim Durel, Albert Bouzanquet, et dans un sens tout différent Colonna, aient été des fonctionnaires montre assez que le prolétariat en col blanc a joué un rôle décisif en Tunisie. Une étude d'ensemble de l'histoire du mouvement ouvrier ne pourrait donc l'ignorer, sous peine de déformer la réalité.

Dans le monde ouvrier les cheminots occupent une place particulière; leur grande grève de septembre-octobre de 1900 en Tunisie et en Algérie qui se termine par un succès montre leur capacité d'organisation, dès 1910 ils disposent d'un militant professionnel et de multiples œuvres sociales. Leurs 3 journaux couvrent la période 1910-1940 avec une seule interruption de 1911 à 1916; le premier ouvrier élu à la Conférence Consultative, qui est en même temps le premier socialiste, est aussi un cheminot : Serressèque. Cette corporation est en grande partie française, en 1926 il y a à la C.F.T. plus de 50 % de Français parmi le personnel titulaire. Les ouvriers de l'arsenal de Ferryville, dont la condition et le statut sont analogues, ont réussi à faire vivre le seul journal non tunisois. Il s'agit là d'une aristocratie du travail bénéficiant du « tiers colonial » ou d'autres avantages par rapport à la métropole et plus encore par rapport aux autres populations de Tunisie. Cette minorité de « français majorés » pouvait-elle surmonter la contradiction entre la défense de ce qu'on a appelé ses privilèges et le principe de l'unité des opprimés ? Comment ce groupe se définissait-il par rapport aux autres travailleurs italiens et tunisiens ? Quelles ont été les déformations imposées par la situation coloniale à l'idéologie importée de la métropole ? Ces questions sont d'autant plus importantes que cette mince couche fournit sinon la masse des syndiqués du moins les principaux leaders.

Y eut-il donc malformation congénitale ou péché originel du syndicalisme français en Tunisie ? La presse tunisienne, en langue française ou arabe, à quelque tendance qu'elle se soit rattachée fut unanime contre les privilèges réservés aux Français. Elle les dénombra avec une minutie et les dénonça avec une constance et une violence qu'elle ne manifesta jamais contre le grand capital et la grande colonisation. Les arguments étaient rigoureux. Moralement injustes, donc contraires à l'idéal démocratique, ces faveurs visaient à maintenir la domination au moyen d'un peuplement important qui transformait les « petits » en clients de l'impérialisme. Enfin ces privilèges étaient établis par le rançonnement d'un peuple misérable dont les impôts alimentaient un budget profitant aux seuls Français. Ainsi la Tunisie ne pouvait donner naissance qu'à un « socialisme boiteux » une « prépondérance de gauche » ou à « un impérialisme syndicaliste ». Ces réquisitoires, dont les éléments sont bien connus, se firent de plus en plus ardents en même temps qu'ils étaient dirigés contre des couches de plus en plus larges de « petits ». Le thème de cette propagande était excellent dans la mesure où il correspondait aux stéréotypes de la population colonisée et exprimait ses rancœurs et ses inquiétudes devant une concurrence de main-d'œuvre inégale. Encore faut-il, dans ce domaine, se garder de la tentation de l'anachronisme, si grande pour l'histoire de l'Afrique du Nord coloniale. Si pendant le premier grand meeting du Front Populaire, place Gambetta, le 14 juin 1936, Karoui s'emparant du micro affirme que « les intérêts des ouvriers français ne sont pas ceux des ouvriers tunisiens » (*La Tunisie Française*, 17 juin 1936), le refus de faire grève des cheminots et fonctionnaires tunisiens en avril 1948 pour affirmer leur opposition aux Français et prouver leur capacité à prendre la relève, aurait-il été concevable dix ans auparavant ?

La presse syndicale éclaire-t-elle l'ensemble de ces problèmes ? Elle est écrite en français le plus souvent, parfois on y associe l'italien et exceptionnel-

lement l'arabe. Les *Voix des Cheminots* nous paraissent représentatives, elles ont 4 pages dont une consacrée à la publicité; des rubriques médicales ou ménagères, une histoire des chemins de fer en Tunisie, montrent qu'il s'agit de journaux solides et bien faits.

Les indigènes y occupent longtemps une faible place; même dans les brûlots syndicalistes révolutionnaires d'avant 1914 aucune étude ne leur est consacrée. La décadence de l'artisanat, l'absence de qualification des ruraux prolétarisés et d'enseignement professionnel sont ignorés. La C.G.T.U. créée en 1921, posa pour la première fois la condition ouvrière tunisienne comme problème central; puis l'importance grandissante de la main-d'œuvre autochtone et de ses revendications sociales et politiques conduisirent à lui donner une place de plus en plus vaste.

C'est une évidence, la presse syndicale française expose avant tout les revendications économiques des « petits » et non des « meskines ». Cette défense des intérêts des ouvriers français est rendue difficile par la concurrence sur le marché du travail des Italiens « sobres et travailleurs » et, dans une bien moindre mesure avant la deuxième guerre mondiale, des Tunisiens qui ont « peu de besoins » selon les formules stéréotypées du patronat. Les journaux réclament donc la protection de la main-d'œuvre locale contre l'immigration étrangère, obéissant à un « protectionnisme ouvrier » qui n'est pas spécifiquement colonial. Il est vrai que parfois la tentation d'une « colour bar » se fait jour : *La Voix des Cheminots de Tunisie* du 20 juin 1916 publie une pétition contre les Italiens qui « proteste énergiquement contre le parti-pris de la Compagnie (Bône-Guelma) de vouloir nous faire commander par des étrangers »; d'autres journaux manifestent la même aigreur.

Est-ce à dire que la presse syndicale exprime uniquement le souci de conserver les privilèges d'une aristocratie du travail ? En affirmant la légitimité des « droits acquis », s'est-elle refusée à l'application du principe « à travail égal, salaire égal » ? Il ressort à l'évidence que ce n'est pas son souci le plus important, il n'apparaît pratiquement jamais avant 1918; même sous la plume des militants les plus intransigeants de la *Voix des Cheminots de Tunisie*, nous n'en avons pas trouvé mention. Si en 1923 le Syndicat des Tramways réclame la suppression des inégalités entre Français, Italiens et Tunisiens (*Le Bâtiment*, 15 au 30 janvier) et si de façon générale la C.G.T.U. y insiste plus que la C.G.T., il faut attendre le Front Populaire pour que le problème, sinon sa solution, passe au premier plan. Chaque numéro de *La Voix Syndicale* de Bizerte et de la *Tunisie Ouvrière* réclame la suppression des différences de salaire. Les dirigeants avaient en effet clairement conscience que le meilleur moyen d'éviter la concurrence de main-d'œuvre était d'établir l'égalité des salaires, ils n'ignoraient pas que les inégalités étaient ressenties comme des atteintes, ils n'ignoraient pas que les inégalités étaient ressenties les rangs ouvriers (lettre ouverte de cheminots tunisiens à *Tunis Socialiste* du 30 août 1933), alors que l'idéal social et politique de la gauche française rendait impératif l'unité de la classe ouvrière qui en Tunisie comme ailleurs devait « accomplir sa mission ». Mais que pouvait signifier pour le sous-prolétariat, les artisans paupérisés et les ouvriers agricoles un tel mot d'ordre ? Seule une faible fraction de la main-d'œuvre tunisienne, la plus qualifiée, fut sensible à cette promesse.

Ne touche-t-on pas là à une des contradictions profondes du syndicalisme en Tunisie ? Pour réaliser le programme de la lutte des classes il devait s'appuyer avant tout sur les éléments les plus conscients et les mieux organisés mais aussi les plus tentés par le conservatisme. La répétition de la nécessité de l'égalité visait-elle surtout à attirer les Tunisiens ou plutôt à convaincre les Français ? La publication de la lettre d'un syndicaliste tunisien dans la *Tunisie Ouvrière* du 27 juin 1938 adressée « à ceux qui déclarent que les arabes ne sont pas comme les autres », révélant qu'il a refusé un avancement pour ne pas « couler le syndicat », le luxe de raisons employé pour démontrer que le « travail arabe » dont il « ne faut pas exagérer » les défauts s'explique surtout par la misère, rendent bien le climat de l'époque (*Tunisie Ouvrière*, 1^{er} juillet 1938). C'est un tout autre ton et d'autres problèmes qui apparaissent quand les ouvriers et non les dirigeants s'expriment. Le courrier envoyé par les lecteurs révèle parfois un racisme profond. En juillet 1916, le syndicat des chauffeurs et mécaniciens de la Compagnie Bône-Guelma établis dans l'intérieur du pays, réclame « au nom de l'égalité avec Tunis », des dortoirs séparés pour les cheminots européens et indigènes. La crise de main-d'œuvre, due à la mobilisation, a nécessité le recrutement de nombreux Tunisiens qui « ne daignent pas se laver » et ont apporté avec eux « une armée de poux ». Ces mêmes cheminots réclament des brassards signalant qu'ils sont mobilisés sur place pour éviter d'être pris pour des « embusqués » et parce que « cela ferait bon effet sur la population indigène » (*La Voix des Cheminots de Tunisie*, 20 juillet 1916). Le plus souvent cependant, c'est un paternalisme bienveillant qui s'exprime et, dans le même numéro, on réclame des augmentations de salaire pour les indigènes : « la vie est chère pour les indigènes comme pour les autres, allons Messieurs les Dirigeants, faites votre devoir, les indigènes ont fait le leur ».

De toutes façons, les avantages de la main-d'œuvre française n'étaient pas considérés comme injustes par la masse des ouvriers; ils se justifiaient par la supériorité technique et par la nécessité d'un peuplement français en Tunisie. Répétons donc, après beaucoup d'autres, que le syndicalisme colonisateur, à l'exception de la tendance communiste en théorie tout au moins, avait lié son sort à celui de la colonisation. Mais à quelle colonisation ? l'expansion capitaliste et la domination du pays pour le profit de quelques « prépondérants » étaient clairement répudiées. La vocation de la France était de porter la Tunisie à un niveau supérieur de civilisation, les indigènes devaient donc se mettre à l'école d'une culture laïque, abandonner « la quincaillerie mahométane » (*Voix des Cheminots*, novembre 1911) et participer au mouvement de réformes, ou selon les idéologies, de révolution sociale. « Débarrassez-vous du joug de l'Islam, jetez votre chéchia, prenez une casquette », sous des formes plus ou moins provocantes, l'appel revient souvent (*La Voix des Cheminots*, novembre 1911), car les syndicats se donnent une fonction éducative, celle de former une « élite du travail » qui rejettera les rivalités religieuses et nationalistes qui divisent et affaiblissent le mouvement ouvrier. Une partie du prolétariat tunisien fut sensible à l'aspect prométhéen de la pensée et de l'action socialiste : « A la tête de ces mouvements qui marchaient victorieusement dans la voie du mieux-être, se trouvaient des hommes de science qui s'étaient consacrés au service de l'humanité : ils étudiaient l'his-

toire de l'homme, le droit naturel, la vie collective et le meilleur système social capable de réaliser le bonheur des hommes. C'est à la suite de ces recherches et après une longue étude qui dura des générations et des siècles qu'apparut le livre du prophète du socialisme en Europe, le professeur Karl Marx, dont l'œuvre est considérée comme le but final des rêves de l'humanité » (in LELONG, Tahar HADDAD, *op. cit.*, p. 47).

Cependant le syndicalisme français ne proposait pas une greffe culturelle, mais une véritable amputation de ce qui était pour les Tunisiens, les ouvriers comme les autres, le fondement de leur personnalité. L'ignorance et le mépris à l'égard de l'arabisme et de l'islam ne pouvaient que conduire à l'échec, « quels qu'ils soient, et à n'importe quel parti qu'ils appartiennent les Européens commettront toujours la même faute, c'est de ne jamais tenir le moindre compte de la sentimentalité du colonisé et de croire que ce dernier trouvera qu'il y a bon si on pense à lui assurer le manger « besef » et le boire tout autant..., la cité future, suivant eux, ne peut qu'être coiffée d'un large chapeau... et les chechias y seraient prohibées » (Ali BOUHAGEB, in *La Charte Tunisienne*, 3 avril 1937). Il ne s'agit que d'un exemple parmi les multiples polémiques sur le voile, la chechia, la nationalité, la religion... qui opposèrent mouvement ouvrier européen et nationalisme tunisien. Dans la logique de la pensée de la gauche il n'y avait pas de place pour les deux C.G.T.T. Le « grabat des traditions » tunisiennes (selon l'expression de J. Durel), devait être le lit de Procuste du mouvement ouvrier français en Tunisie.

Le nationalisme tunisien est donc condamné, la décolonisation apparaît comme impossible et serait néfaste, car elle ne peut être dirigée que par la bourgeoisie ou les forces traditionalistes. En novembre 1911, quand « le sang du prolétariat est répandu inutilement par une explosion de fanatisme religieux et patriotique » (*Voix des Cheminots*, novembre 1911) et en 1938 la réaction est la même. Quand « quelques milliers d'égarés défilèrent sur le Boulevard Bab Benat » (*La Tunisie Ouvrière*, juin 1938) sous la conduite « de meneurs agissant pour le compte d'un fascisme dont l'action a provoqué les événements sanglants du 8 avril », les syndicats s'étonnèrent « qu'aucune mesure n'ait encore été prise pour empêcher cette action criminelle de continuer son œuvre redoutable » qui « trouble l'ordre de la Régence et menace la paix » et lancèrent un appel à la population tunisienne « qu'on ne saurait confondre avec les éléments factieux » pour qu'elle comprenne que « seuls le calme et l'obéissance aux lois du pays permettront à la Tunisie de conserver et de développer les libertés que la France démocratique lui garantit » (ordre du jour de la C.G.T. le 9 avril 1938).

Si les syndicats français posent des problèmes, le mouvement ouvrier italien est un problème. Pourquoi un mouvement ouvrier italien tout d'abord ? Les accords entre la France et l'Italie ont reconnu un certain nombre de droits aux Italiens de Tunisie, en particulier ils les autorisaient à conserver leur nationalité, fait exceptionnel à notre connaissance dans l'histoire de l'émigration. Au vu de la liste de journaux que nous avons dressée, il n'est pas exagéré d'affirmer que les Italiens ont été le fer de lance du mouvement ouvrier au moins dans ses débuts. Ils ont fourni en effet la masse des grévistes, de nombreux dirigeants et ont été les créateurs d'une presse qui s'affirment souvent et fièrement « entièrement rédigée par des ouvriers »,

témoignage naïf d'une conscience de classe (*La Voce del Minatore, La Voce del Muratore, l'Operaio, Le Bâtiment*). Qu'ils aient réussi à faire vivre, dans une corporation particulièrement inerte, le seul journal minier de la Tunisie et peut-être de l'Afrique du Nord, avec un réseau de correspondants étendu à toutes les mines de la Régence et même de l'Algérie jusqu'à la frontière marocaine semble un tour de force. Ainsi les Italiens contribuèrent fortement à créer en Tunisie le fait social, luttant dès 1905 pour la formation de syndicats internationaux « sans distinction de race, de couleur, de nationalité » car « français, italiens, maltais, les ouvriers sont soumis à la loi du marché du travail. Le patriotisme s'arrête au porte-monnaie » (*La Voce dell'operaio*, 12 février 1905). Les Tunisiens avec lesquels les Italiens ont des contacts plus fréquents que les Français sont parfois associés à leurs espoirs. Dans un dialogue avec « Belgacem » qui accuse les européens d'avoir conquis la Tunisie pour leur seul profit, la *Voce del Muratore* (27 novembre 1910) lui rappelle que « nous les ouvriers, nous souffrons comme toi et peut-être même plus. Mais, Belgacem, je te promets que finira cette vie de douleur et de misère. La vois-tu cette nouvelle et flamboyante bannière ? Avec elle à la tête de la masse ouvrière, nous vaincrons les canibales ». Dans le *Minatore*, des listes de souscriptions pour une Société de Secours Mutuel portent des noms tunisiens. De tels faits, bien que méconnus, ne sont pas surprenants. Les siciliens et les sardes fournissaient en Tunisie la masse de la main-d'œuvre européenne depuis 1881 jusqu'à la veille de la deuxième guerre mondiale. De plus la Tunisie, depuis le Risorgimento jusqu'à la défaite du fascisme a fréquemment servi de terre d'asile aux opposants de toutes sortes qui fuyaient la péninsule et étaient autant de cadres.

Pourtant ce mouvement semble s'affaiblir de manière définitive dès avant la première guerre. La presse syndicale italienne disparaît, les corporations formées en majorité d'italiens, même le bâtiment après 1923, sommeillent et en 1935, bois, métallurgie, travaux publics et bâtiment n'ont plus d'organisations syndicales. Si le Front Populaire permet une reprise, celle-ci fut brève, les groupes démocratiques ont été minoritaires et sans influence réelle sur la colonie qui adhéra en masse au fascisme. Comment rendre compte de ce phénomène ?

Les autorités arguant d'un « péril italien » menaçant la présence française ont empêché au besoin par la répression le développement d'un syndicalisme italien et le décret de 1932 réserve aux Français et aux Tunisiens les postes de commandes syndicaux, sans que la gauche proteste. Le mouvement ouvrier, ainsi dirigé sut-il proposer à la main-d'œuvre italienne des perspectives associant les intérêts des ouvriers des deux communautés ?

Il affirme avec force que « fraternité et paix entre les exploités sont les deux facteurs principaux pour l'existence de nos organisations, de notre force et de notre capacité à obtenir un avenir meilleur ». (*Le Bâtiment*, 1^{er} janvier 1923) et s'écrie « Vive l'Internationale Ouvrière, Vive la fraternité des races et la solidarité ouvrière » (*Le Bâtiment*, 1^{er} juin 1922). On peut croire à la sincérité de ces affirmations car un mouvement ouvrier sans la participation des italiens était condamné à l'impuissance. Mais cette attitude ne manquait pas d'ambiguïté, on condamnait le nationalisme des italiens tout en proposant comme solution à leurs problèmes la naturalisation française (fréquemment

dans *La Voix des Cheminots* entre les deux guerres) ou l'abandon de leurs « privilèges » c'est-à-dire de leur statut particulier donc de leur personnalité. Sous le Front Populaire, quand les revendications mussoliniennes s'affirmèrent ouvertement sur la Tunisie, l'antifascisme prit facilement une couleur anti-italienne. « Pour barrer la route au fascisme, commençons par appliquer le boycottage des produits italiens... » et « que tout italien naturalisé français qui, après mise en demeure, continue à parler l'italien dans l'établissement militaire où il travaille soit immédiatement congédié » réclame la *Voix Syndicale* en 1937 (1^{er} octobre et 1^{er} décembre). Mentalité obsidionale dans les inquiétudes de l'avant-guerre ? Rancœur envers des concurrents sur le marché du travail ? Racisme auquel personne n'a échappé dans la situation coloniale ? Un peu de tout cela a joué chez les dirigeants syndicaux français de Bizerte qui réclament ces mesures.

Il y a aussi des raisons proprement italiennes pour expliquer cet affaiblissement. Les rangs clairsemés de leur démocratie furent aussi profondément divisés que celle des Français. Les réformistes de *La Voce del Muratore* et leurs adversaires de *Il Contro-Natolianismo*, les socialistes et les communistes entre les deux guerres se taillèrent fréquemment des croupières. Plus profondément, des obstacles nombreux tenaient à la population ouvrière italienne elle-même. Le prolétariat, formé de ruraux émigrés, illettrés en grande partie (55,5 % en 1906 et 33,1 % en 1931), nourrissant l'espoir d'une ascension sociale si l'on en croit les attaques constantes et violentes de la presse italienne contre les anciens ouvriers devenus patrons, ou trop écrasé par la misère pour protester (les indices du coût de la vie ne font figurer un journal quotidien que dans les dépenses des seuls Français), se désintéressait de la lutte sauf en quelques rares occasions, selon les aveux répétés et découragés de la presse syndicale.

Mais, croyons-nous, c'est plus encore l'ensemble des rapports sociaux de la situation coloniale qui détourna les Italiens du mouvement ouvrier. Bloqués en haut par une main-d'œuvre française solidement organisée et jouant habilement de la nécessité d'un peuplement français pour maintenir ses positions, ils étaient menacés en bas par le flot grossissant des journaliers tunisiens. Si l'on en croit les revendications de la presse arabe et du *Tunisien*, une sévère concurrence sur le marché du travail se livra plus tôt qu'on ne l'admet généralement. Les correspondants du *Minatore*, s'ils reconnaissent que « beaucoup de revendication des fils de Mahomet sont fondées » (26 mai 1907) n'en expriment pas moins fréquemment leurs inquiétudes devant l'immigration des Kabyles et des Tripolitains qui se contentent de salaires dérisoires. Cette lutte pour la vie a durci les relations entre les communautés et le même journal contient d'aigres réflexions contre le boucher qui favorise les indigènes (16 juin 1907) ou le buraliste « qui en prend à son aise » et est toujours noyé dans ses prières (31 mars 1907). Le boycottage des tramways en février et mars 1912 visait à réserver aux Tunisiens, sinon la totalité, du moins la plus grande partie des emplois.

Compte tenu du racisme secrété par la situation coloniale, les Italiens ont beaucoup des traits d'une population métisse. En novembre 1911, février-mars 1912 et en de nombreuses occasions moins connues, ils jouèrent le rôle du bouc émissaire. De tels faits pèsent lourdement, dans la mémoire collec-

tive. On comprend que les Italiens n'aient pu, dans ces conditions, se former en un mouvement ouvrier autonome. Ils furent, aussi, sensibles au paternalisme des notables malgré les fréquentes mises en garde contre les sociétés de bienfaisance dirigées par la bourgeoisie « qui en faisait une clientèle, un troupeau dont on se sert » (*Le Bâtiment*, juin 1922).

La détresse profonde qui s'abattit sur la colonie italienne à partir de 1929, les craintes devant le développement du mouvement nationaliste, la politique anti-italienne des autorités françaises favorisèrent leur embrigadement dans les rangs du fascisme. Rome sut trouver les thèmes de propagande efficaces répandus à profusion par les organisations et la presse italiennes qu'elle prit en mains. L'exaltation de la fécondité du travail italien glorifiait de façon mystificatrice l'exploitation dont il était victime, les uniformes et les parades camouflaient la misère et les ambitions impérialistes promettaient les revanches des humiliations et des peurs. A leur situation historique impossible les Italiens avaient trouvé une solution impossible. Ainsi le prolétariat italien de Tunisie fut-il utilisé au gré des habiletés tactiques de Mussolini, « abandonné » à la France en 1935 au profit d'espérances éthiopiennes, puis constitué en une énorme cinquième colonne en vue de la conquête de la Tunisie. En novembre 1938 syndicalistes français et ouvriers italiens s'opposaient à l'occasion de violents incidents qui annonçaient les affrontements de la deuxième guerre.

Quelles furent les réactions des ouvriers tunisiens à l'égard des syndicats européens ? Hétérogène, formé de fellahs chassés des campagnes constituant un sous prolétariat, d'artisans paupérisés et d'une mince couche qualifiée, ce prolétariat ne pouvait pas réagir de manière uniforme. L'aristocratie ouvrière fut assez sensible aux mots d'ordre du salaire égal pour militer à la C.G.T., en dépit de son attitude à l'égard de la question nationale. Certains groupes comme les dockers étudiés par A. Hermassi furent les artisans d'un syndicalisme indigène, mais la masse ne réagit que par des grèves sauvages dont la violence contraste avec de longues périodes d'apathie. Les deux expériences de la C.G.T.T. montrèrent qu'elle ne pouvait se constituer en organisation indépendante à la fois du mouvement européen et des partis nationalistes. Autres problèmes dont l'examen exige, on le comprend, d'autres sources que les trois journaux tunisiens recensés, et d'autres études donc.

Bien que de nombreuses questions restent posées, les années 1938-1939 mirent à nu les faiblesses et les contradictions du mouvement ouvrier, qui n'avait pu après un tiers de siècle faire triompher la conscience de classe sur la « conscience de race ». Le rêve d'une classe ouvrière unie malgré ses différences, accomplissant en Tunisie comme ailleurs « sa mission historique » ne résista pas aux réalités de la situation coloniale. Sans sous-estimer les autres sources, la presse syndicale semble un instrument de travail de grande valeur pour apporter quelques réponses aux problèmes soulevés par l'histoire de cet échec.

Claude LIAUZU